



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3084

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Restructuration partielle du collège public Elsa Triolet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Consultation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3084**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport
commune (s) : Vénissieux
objet : Restructuration partielle du collège public Elsa Triolet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Consultation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre
service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le collège Elsa Triolet, situé sur un terrain de 19 398 m², propriété de la Métropole de Lyon, à Vénissieux, a été construit en 1972 et a fait l'objet de travaux réguliers sans vision globale de restructuration. Cet établissement, classé en réseau d'éducation prioritaire (REP+), est localisé au sein du quartier des Minguettes, qui fait l'objet d'un grand projet de ville en faveur du renouvellement urbain.

Les enjeux de revalorisation de cet équipement scolaire, de la sécurisation et la recomposition de ses abords, en lien avec les aménagements venant structurer les voies à proximité (avenue Division Leclerc, rue des Écoles, notamment), s'inscrivent dans le cadre de la convention nationale de renouvellement urbain (ANRU). L'élaboration du contenu de l'opération a donné lieu à une concertation préalable avec les services de la politique de la ville pour participer à la redéfinition de ces quartiers prioritaires.

De plus, le collège a fait l'objet d'une expérimentation du programme lors d'un événement créatif et participatif pluridisciplinaire Edumix, sur 3 jours en 2017, initié par les réseaux des laboratoires d'innovation ouverte (Learning labs) et Érasme, pour réinventer des lieux et pratiques d'enseignement.

II - Programme de l'opération

Après une analyse globale de l'état général des bâtiments, des dysfonctionnements techniques et fonctionnels et la prise en compte du nouveau référentiel des collèges, il est demandé d'approuver le programme de restructuration partielle. La maîtrise d'œuvre externe qui sera désignée devra permettre d'intégrer une ou plusieurs propositions d'aménagement au service d'une pédagogie innovante et de la vie scolaire.

Le programme de restructuration partielle proposé, basé sur une capacité d'accueil de 650 élèves avec des sections d'enseignement général adapté (SEGPA), comprend essentiellement :

- le réaménagement lisible et sécurisé, avec un embellissement de l'entrée principale du collège en lien avec le projet de requalification urbaine, notamment, un déplacement des limites parcellaires entre le domaine privé pour agrandir les trottoirs sur le domaine public, le remplacement des portails et clôtures, et la création d'un abri 2 roues,
- la restructuration d'une partie de rez de chaussée, des niveaux R+1 et R+2, en dehors de locaux rénovés ces dernières années,
- la finalisation de mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes handicapées,
- la réorganisation du hall, de la vie scolaire, la création d'un espace de travail collaboratif et numérique, et d'un foyer des élèves,
- le réaménagement des locaux des enseignants, avec la création de salles de travail et un espace détente,
- au 1^{er} étage, sont prévus après désamiantage et recloisonnement de l'ensemble des salles d'enseignement général, des salles dédiées aux dispositifs en faveur de l'accueil d'élèves présentant un handicap particulier et

d'élèves nouveaux arrivants en France (Unités spécialisées pour l'inclusion scolaire -ULIS- et unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants -UPE2A-), des salles d'éducation musicale, arts plastiques, informatique,

- au 2^{ème} étage, sont inclus les travaux sur les cages d'escaliers et les sanitaires,

- au plan technique, les interventions prévoient les améliorations thermiques, acoustiques, d'accessibilité, l'éradication de l'amiante sur les locaux traités dans cette opération, ainsi que le traitement des cages d'escaliers.

III - Aspects financiers

Le montant total des travaux prévus au programme de l'opération décrite dans le présent rapport et qui sera confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre extérieure est estimé à 4 750 000 € HT (5,7 M€ TTC travaux), valeur nominale mois zéro (M0) de septembre 2018. Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération est donc fixé à 7,6 M€ toutes dépenses confondues.

De même, les 2 plateaux techniques des SEGPA, correspondant aux champs habitat et hygiène alimentation service (HAS) nécessitent des interventions prioritaires. Actuellement inadaptés aux préconisations de l'académie, avec un atelier de surcroît isolé et vétuste pour ce qui concerne l'habitat, cette 1^{ère} phase de travaux, plus urgente et concentrée sur une aile du bâtiment, sera réalisée en maîtrise d'œuvre interne. Elle consiste en un transfert des locaux au sein du bâtiment principal, pour une meilleure inclusion. Le démarrage des travaux est prévu en juin 2019, pour une durée d'environ 6 mois. Le montant des travaux de cette 1^{ère} phase, qui s'intègre dans l'autorisation de programme global, s'élève à 1,166 M€ HT, soit un budget de 1,4 M€ TTC toutes dépenses confondues.

Le montant total de l'autorisation de programme pour la restructuration partielle du collège Elsa Triolet est donc de 9 M€ TTC, permettant de lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre et les travaux décrits ci-dessus.

Une 1^{ère} individualisation d'autorisation de programme partielle a été votée le 21 septembre 2015 (délibération n° 2015-0569), pour permettre de mener les études de faisabilité, délimiter le cadrage du programme et établir des diagnostics techniques pour un montant de 720 000 € TTC.

Ainsi il est proposé au Conseil d'approuver l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme d'un montant de 8 280 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de restructuration partielle du collège Elsa Triolet à Vénissieux, d'une capacité de type 650 élèves, incluant des classes de SEGPA, pour un montant de tranche ferme de 4 750 000 € HT travaux, soit 5 700 000 € TTC, valeur M0 de septembre.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - éducation n° 0P34O4807 pour un montant de 8 280 000 € TTC, pour le budget principal 2018, en dépenses répartie selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € TTC en 2019,
- 800 000 € TTC en 2020,
- 6 480 000 € TTC en 2021 et suivants.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 9 M € en dépenses.

La dépense correspondante sera imputée aux crédits inscrits et à inscrire au budget principal, chapitre 23 - exercices 2018 et suivants - opération n° 0P34O4807.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer les documents administratifs et autorisations d'urbanisme afférents à la réalisation des travaux précités,

b) - engager les démarches pour obtenir les subventions de l'ANRU, dans le cadre de la convention relative au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la restructuration du collège et pour le traitement de ses abords, et ainsi que de de tout autre organisme partenaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.